

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Affaire Glenn Patrick Moundendé : la récupération du corps par la famille conditionnée par l'instruction

Styve Claude ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

À la suite de la tragédie survenue dans le département de Ndolou ayant occasionné la mort du preneur d'otages Glenn Patrick Moundendé, une instruction a aussitôt été ouverte par le parquet du tribunal de première instance de Mouila. Objectif : rassembler des preuves sur la commission des infractions dont se serait rendu auteur le défunt. De sorte à éclairer davantage l'opinion sur cette affaire, qui ne cesse de susciter diverses réactions sur les réseaux sociaux, notamment. Mais, à ce qu'il semble, le temps de cette enquête judiciaire contrasterait avec les aspirations des parents. D'autant plus que ces derniers souhaiteraient

passer à la phase des obsèques de leur regretté fils.

Sauf que, selon des sources proches du parquet de Mouila, il serait prématuré de remettre la dépouille à la famille. Sans au préalable déterminer les circonstances exactes des tirs de neutralisation, qui se sont soldés par la mort de Glenn Patrick Moundendé.

Rappelant les infractions imputées au jeune homme, les mêmes sources citent la prise en otage de trois personnes sur deux sites différents ; le fait d'avoir ouvert le feu le premier et blessé deux gendarmes ; le viol présumé de dame Philippine et la séquestration de cette dernière pendant 48 heures ; le refus de coopérer lors des tirs de sommation pour l'amener à se rendre.

Aussi le preneur d'otages aurait-



Glenn Patrick Moundendé de son vivant.

il été abattu à des mètres du lieu où il dormait, après avoir enjambé la fenêtre. Et une autre source proche de l'investigation d'insister sur le fait que " pour tenter de le maintenir en vie,

les gendarmes l'ont conduit vers la structure hospitalière la plus proche mais il n'a pas tenu le coup ".

" L'instruction suit actuellement son cours comme en pareilles

circonstances. C'est pourquoi le corps n'a pas encore été rendu à sa famille ", insiste donc un Officier de police judiciaire (OPJ) proche de la direction des investigations.

## Mitzic : le gang de voleurs de Zomoko en prison

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

LES gendarmes de la brigade de Mitzic-centre ont mis fin aux activités de trois brigands, qui sévissaient dans la zone forestière de Zomoko, une bourgade située à 37 km du chef-lieu du département de l'Okano. Il s'agit de Steve Biveghe alias Lasmoza, Patrice Aboghe alias Palabra et Elbert Allogho Ngui alias La Vitesse. Ils ont été écroués dernièrement à la prison du Peloton pour vol aggravé.

Une source proche du dossier indique qu'après avoir été mis à la porte d'une entreprise forestière pour mauvais comportements, Steve Biveghe, Patrice Aboghe et Elbert Allogho Ngui se sont aussitôt mis à commettre des vols et autres cambriolages dans plusieurs commerces et habitations du regroupement de villages de Zomoko. Ils opéraient d'ordinaire entre 2h et 4h. Aussi, en l'absence d'argent liquide, les malfaiteurs emportaient les produits



Le trio de voleurs peu de temps avant le départ pour le parquet d'Oyem.

de première nécessité à leur portée. Vers 7h, confondus, après avoir planqué leur butin, les trois cambrioleurs ont pris la fuite vers la forêt. Informée de la situation, la brigade de gendarmerie de Mitzic-centre a dépêché ses éléments sur les lieux. Steve Biveghe est le premier à avoir été neutralisé par les pandores.

Ses deux complices qui étaient retranchés dans le bois ont ensuite été appréhendés grâce au concours des villageois. Les trois malfaiteurs, qui auraient reconnu les faits, ont été déférés devant le parquet d'Oyem. Ils ont été placés sous mandat de dépôt après audition chez le magistrat instructeur.

## Le clin d'œil de *Lybek*

